

Prise de position concernant la politique financière, session hiver 2023

Objets 81/82 Budget 2024 / plan intégré mission-financement

Proposition du Conseil-exécutif : adoption

Mesures salariales 2024

1.5% de la masse salariale pour l'augmentation individuelle des salaires des enseignant·es

2% d'augmentation générale des salaires pour tout le personnel de l'état

PIMF 2025-2027

Étant donné que l'on s'attend à une hausse du renchérissement au-delà de 2023, 0,5% est inscrit pour chaque année du PIMF à titre de compensation du renchérissement.

Prise de position de Formation Berne sur les mesures salariales 2024-2027

Au printemps 2023, les associations du personnel ont déposé une pétition munie de plus de 16 000 signatures. Cette pétition demandait 1,5% d'augmentation individuelle des salaires et une compensation du renchérissement d'au moins 3%.

Lors de la Journée de la formation en mai dernier, environ 6000 personnes présentes ont adopté une résolution avec les mêmes revendications.

C'est avec ces revendications que les associations du personnel ont interpellé le Conseil-exécutif. Elles ont été discutées lors de plusieurs réunions. Finalement, les mesures salariales présentées ont été retenues par le Conseil-exécutif dans le budget.

L'association professionnelle avait de bonnes raisons de demander la pleine compensation du renchérissement pour 2024. Le personnel de la formation est très sollicité et fournit à nouveau des prestations extraordinaires en ces temps de pénurie d'enseignant·es et dans le cadre de l'intégration et de la scolarisation d'environ 2000 élèves réfugiés d'Ukraine. L'association professionnelle considère que des salaires équitables vont de soi.

Cette argumentation nous a permis d'obtenir la faveur du gouvernement. En raison de la situation financière difficile du canton et compte tenu des exigences politiques en matière de réduction des impôts, le Conseil-exécutif n'a toutefois pas suivi toutes les demandes des associations du personnel. L'association professionnelle considère comme un signe positif le fait que des moyens pour la compensation du renchérissement soient inscrits dans le plan financier. Cela montre l'intention du gouvernement de compenser le renchérissement pour le personnel au cours des prochaines années.

L'augmentation individuelle de 1,5% du salaire des enseignant·es permet de respecter la courbe des objectifs salariaux (augmentation dégressive du salaire) et de réduire les retards salariaux accumulés depuis des années par les enseignant·es en poste depuis de nombreuses années.

Formation Berne accepte la présente proposition comme compromis et la soutient. Les député·es sont prié·es de suivre la proposition du Conseil-exécutif. Ne pas soutenir ces mesures salariales serait incompréhensible et ne pourrait plus être considéré comme une solution équitable.

Anna-Katharina Zenger

Responsable du domaine syndical

Berne, le 15.11.2023